



Donation, achat maison, mariage régime communauté

Par **Mimi**, le **08/09/2013** à **08:12**

Merci Youris pour votre réponse, suite à ma 1ère question j'en ai d'autres à vous poser:

Pour l'achat de notre maison (mon mari et moi même, régime communauté des biens) ma soeur qui à reçu 30% de la vente de la maison de notre mère (mère en vie, qui nous avait fait une donation à toutes les 2 en 2005) nous prête cette somme (reconnaissance de dette et échéancier sera déclaré aux impôts); dois je dire aussi que le prêt de ma soeur vient de cette donation au notaire ?

De plus est- ce que ma mère peut me faire une donation pour nous aider à acheter la maison (inférieure à 31 000 Euros)? Devrais-je déclarer la somme aux impôts? Ou cela n'a rien à voir avec la donation de la maison? Cela s'additionne t-il?

Je suis un peu perdue.[smile17]
Merci d'avance.

Mimi